

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 26/09/2011

Réception par le Prefet : 26/09/2011

Publication : 30/09/2011



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2011-9-6-2

Séance du vendredi 23 septembre 2011

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

LEVEE DE LA DECHEANCE TRIENNALE ET PROLONGATION DU DELAI DE VALIDITE D'UNE SUBVENTION

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE

- de lever la déchéance triennale et de prolonger jusqu'au 31 octobre 2011 le délai de validité pour l'opération dont les caractéristiques sont citées dans le rapport ;
- d'autoriser le paiement du solde d'un montant maximum de 16 200 € au syndicat mixte d'aménagement du site du Lac Blanc.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions